

BU-Touch

AVERTISSEMENTS



- Installer le module à au moins 12 po (30 cm) de toute pièce de métal ou feuille de métal.
- Le module BU-Touch déjà en place sous la baignoire ne doit pas être relocalisé.
- Les antennes utilisées pour cet émetteur ne doivent pas être colocalisées ou fonctionner conjointement avec toute autre antenne ou tout autre émetteur.
- Pour alimenter le BU-Touch, veuillez seulement utiliser l'unité d'alimentation fournie avec le BU-Touch.
- Ne jamais utiliser un appareil électronique (téléphone cellulaire, tablette, etc.) branché dans une prise électrique lorsque vous êtes dans la baignoire.
- La supervision des enfants et des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou intellectuelles réduites, est recommandée.

-  Le produit doit être éliminé séparément, conformément à la législation locale sur l'élimination des déchets en vigueur.
- Afin de respecter les exigences en matière d'exposition à la radiofréquence du FCC pour les appareils de transmission mobile et de station de base, une distance de 8 po (20 cm) ou plus devrait être maintenue entre le module BU-Touch et les personnes lors de son fonctionnement.
- Module BU-Touch pour modèle FCC (Amérique du Nord) (915 MHz): Ensemble de transmetteurs maison et baignoire: 0608-521020, 0608-521023

-  **Application BU-Touch**
Compatible avec les appareils mobiles sous :
iOS 9.0 ou une version ultérieure
Android 5.0 ou une version ultérieure
- **Exigences du routeur d'installation**
N'importe quel routeur standard avec le port RJ45 de 100Mbps (réseau câblé) disponible peut être utilisé. Le Port 10022 du routeur doit aussi être ouvert, ce qui est normalement un réglage par défaut. Un câble ethernet de 3 pieds (0,9m) est inclus. Le transmetteur maison nécessite une alimentation principale à proximité de 120V pour permettre la connexion du transformateur.

Les autres normes de produits ou d'entreprises qui peuvent être citées dans la présente publication sont des noms commerciaux, des marques de commerce ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.